

MICHEL MOLLAT
Paris

LES INTERVENTIONS DE JACQUES COEUR DANS LES NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES EN FRANCE AU MILIEU DU XV^e SIÈCLE

Les travaux de Noël Valois et les recherches dont il fut l'initiateur ont prouvé que la Pragmatique Sanction adoptée par l'Assemblée du clergé de France à Bourges en 1438 reflétait incomplètement les décrets antiromains du concile de Bâle et que son application connut des entorses¹. Le Gallicanisme naissant ne ralliait pas l'opinion unanime du clergé français dont les assemblées ultérieures, par exemple en 1442 et 1444, connurent de vifs débats. D'ailleurs, ce n'était l'intérêt ni du roi Charles VII ni de la cour romaine d'aggraver leurs malentendus. Pourtant les réalités quotidiennes pouvaient susciter des frictions, sinon des conflits, sur deux plans particuliers: les collations bénéficiales, les problèmes financiers. Les faits sont - connus dans leur ensemble, mais l'analyse de quelques épisodes permet de considérer les attitudes, les mobiles et les intentions de certains des protagonistes, les résultats de leurs agissements. A cet égard, le rôle de Jacques Coeur, conseiller le plus actif, et le plus célèbre, de Charles VII, présente quelque intérêt.

L'office d'Argentier du Roi ne comportait aucun titre à intervenir dans le choix des bénéficiaires, non plus que dans les modalités de leur investiture. Aucun des prédécesseurs de Jacques Coeur n'avait tenu, en ce domaine, un rôle comparable à celui qu'il exerça. Mais les circonstances d'une part et son influence personnelle d'autre part amenèrent Jacques Coeur à des interventions efficaces, recherchées, parfois nécessaires. Il était membre du Conseil du Roi, or le retour au système électif en vertu de la Pragmatique Sanction n'avait en rien diminué le jeu des recommandations sous les formes les plus diverses, de la simple suggestion à la pression et à l'intimidation à l'égard des collègues électoraux, c'est-à-dire les chapitres. De plus, malgré la suppression, en principe, des „réserves" pontificales, le recours à l'arbitrage du pape, souvent à sa décision pure et simple, pratiqué par le roi lui-

¹ Sur Jacques Coeur, l'ouvrage de P. Clément, *Jacques Coeur et Charles VII* est demeuré malgré sa date (deux éditions: vol. 2, Paris 18, vol. 1, Paris 1866) le modèle de très nombreux ouvrages publiés jusqu'à présent sur l'Argentier. Quant au thème du présent article, on retiendra, en langue française, les ouvrages suivants depuis ceux de N. Valois, *Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges*, Paris 1906, et *Le Pape et le Concile*, Paris 1853, les travaux de V. Martin, *Les origines du Gallicanisme*, t. II, Paris 1939 et ceux de E. Delaruelle, *Lavande et P. Ourliac dans Hist. Eglise* (Coll. Fliche et Martin, Duroselle et Jarry) t. XIV, vol. 1, Paris 1962 et de J. L. Gazzaniga, *L'Eglise du Midi à la fin du règne de Charles VII (1444-61)*, Paris 1976.

même en dérogation avec la Pragmatique offrait l'occasion de faire jouer des influences à la Cour de Rome; or Jacques Coeur fut toujours en excellents termes avec la Curie. Enfin, la Pragmatique n'ayant pas totalement supprimé les taxes expectatives (annates, communs et menus services) dues à Chambre Apostolique par les nouveaux bénéficiaires, l'Argentier du Roi servit d'intermédiaire utile et obligeant pour en opérer le versement à Rome. Il faisait ainsi des avances et, par les voies du crédit dont il jouissait auprès des banquiers italiens, effectuait au delà des Alpes des transferts de fonds que les auteurs de la Pragmatique, comme ceux des décrets de Bâle, avaient voulu interdire. En somme, Jacques Coeur, grâce à son influence politique et ses moyens financiers, se fit des obligés et des créanciers dans les milieux ecclésiastiques comme dans les autres, tout en enprenant à son aise avec les exigences du gallicanisme.

Les bénéficiaires de ses interventions, en général des parents, des amis, des compatriotes berrichons, constituaient une sorte de clientèle. La plupart est connue; il convient, cependant, de présenter les plus notables.

Une coïncidence, peut-être pas fortuite, est qu'au même moment, 1438, Jacques Coeur devient Argentier et son frère Nicolas procureur du Roi auprès du Siège Apostolique. Ainsi, paradoxalement ou par une habileté conciliante, le roi confiait la défense de ses intérêts à un adversaire de la Pragmatique. Le motif de cette faveur, à peu près simultanée, aux deux frères n'est pas évident, mais leur origine berruyère a certainement contribué à la décision de celui qui avait été le „roi de Bourges”. Leur expérience aussi car ils n'étaient, ni l'un ni l'autre, de la première jeunesse. En effet, on n'a pas toujours accordé assez d'attention à ce que Jacques Coeur avait 35 à 40 ans au début de sa brillante carrière. Quant à Nicolas, la première mention de son nom remonte à vingt ans plus tôt, dans le premier registre du Parlement installé à Poitiers après le coup de force des Bourguignons à Paris en 1418. Chanoine de Bourges à son départ pour Rome, Nicolas en revint évêque de Luçon cinq ans plus tard². Cette nomination fut difficile, car il avait eu un concurrent, l'abbé de Saint Maixent, en faveur de qui une forte pression gallicane s'était exercée sur Charles VII, malgré les démarches patientes de Jacques Coeur dans l'intérêt de son frère. L'Argentier le lui devait bien, puisque, grâce à lui, il avait obtenu du Saint Père en 1440 le premier privilège l'autorisant à commercer avec les Infidèles. La mort inopinée du concurrent de Nicolas Coeur avait dénoué le problème et l'estime du pape Eugène IV fit le reste.

En abandonnant son canonicat berruyer, Nicolas avait ouvert la chance de son neveu Jean, fils aîné de l'Argentier³. Ce dernier, pourtant, avait à peine dépassé la vingtaine d'années, mais les prébendes tenaient alors le rôle des bourses d'étu-

² Bibl. Nat., n. acq. lat. 1968, f^o 6 v^o (renseignement dû à l'obligeance de R. Favreau) Cf. aussi L. Delhommeau, *Documents pour servir à l'histoire de l'évêché de Luçon 1317-1801*. Mém. dactyl. Poitiers 1970.

³ N. Gotteria exploité essentiellement les registres de Suppliques aux Arch. Vatic., dans sa thèse dactyl. *Le clergé et la vie religieuse dans le diocèse de Bourges au XV^e d'après les Suppliques en Cour de Rome (1438-1484)*, th. 3^e cycle, 6 vol., Paris-Sorbonne 1974, passim. Nombreuses références, impossibles à énumérer dans les Reg. du Vatican et dans les séries Introitus et Exitus, Obligations et Solutions de la Chambre Apostolique; G. Godineau a proposé un aperçu de ses recherches en cours sur Jean Coeur our les Mém. Soc. Arch. et Hist. du Berry.

des de notre temps. D'abord immatriculé à la Faculté des Arts de Paris, puis disciple du canoniste Pierre Fradet à Orléans, Jean Coeur prit ses grades *in utroque jure*. Cette orientation lui avait valu entre temps, en 1444, le titre de notaire apostolique et la Chancellerie pontificale avait significativement retenu en sa faveur le fait qu'il était *de bone genere procreatus*. De plus, l'influence de son père avait obtenu pour lui une dérogation de cumul pour recevoir deux bénéfices en commende. Jean Coeur se trouvait également chanoine de Saint Martin de Tours quand, en 1446, il fut présenté à la Cour de Rome, au nom du Roi, par le Chancelier Guillaume Juvénal des Ursins pour succéder à Henri d'Avangour sur le siège archiepiscopal de Bourges. Le Pape accepta cette proposition et le recommanda au clergé berrichon. Qu'il y ait eu ou non élection, peu importe: un scrutin n'était pas canoniquement nécessaire, car le prédécesseur ayant résigné son bénéfice, sa succession tombait sous le coup des réserves pontificales. Le tout avait été négocié à Rome par un personnage plus tard évêque d'Agde, lié et dévoué à Jacques Coeur, Etienne de Roupy, dit de Cambrai; celui-ci se chargea en outre des formalités de versement des menus et communs services de l'élu à la Chambre Apostolique. Le pape s'était montré fort conciliant, car Jean Coeur était seulement diacre; il lui accorda des délais pour achever ses études, puis, en 1448, une dispense d'âge pour sa consécration épiscopale à 25 ans. Deux ans plus tard, Jean Coeur reçut le pallium et prit possession de son siège au cours d'une cérémonie solennelle. L'intronisation du fils était aussi une manifestation éclatante de la puissance du père.

Les chanoines de Bourges n'avaient rien à refuser à la famille Coeur. Jean avait succédé à son oncle Nicolas; Henri, cadet des enfants de Jacques, succéda à Jean dès 1446, en attendant de cumuler à son tour en 1448 trois prébendes vacantes par l'accession d'Etienne de Cambrai au siège d'Agde, et d'accéder en 1450 au décanat du chapitre de Limoges; en même temps, il recevait, comme naguère son frère, le titre de notaire apostolique⁴.

Après les membres de la famille, les amis. Déjà les services rendus par Etienne de Cambrai aux fils de Jacques Coeur méritaient une promotion épiscopale. Mais l'Argentier lui devait le renouvellement de sa licence de trafic avec les Infidèles par Eugène IV. Général des finances du Languedoc en 1446, Etienne de Cambrai était un de ceux sur lesquels l'Argentier pouvait compter; ainsi au cours de son procès, il sollicita la possibilité de s'entretenir avec lui comme avec son principal collaborateur Guillaume de Varye; le refus des juges donne la mesure des liens unissant Jacques Coeur et l'évêque d'Agde. D'ailleurs, la faveur dont jouissait Etienne de Cambrai s'étendit à l'un de ses neveux, âgé de 18 ans, pour qui il obtint la faculté de résigner, en devenant évêque, ses deux canonicats de Bourges et d'Agde; ce neveu, Guillaume, devait, mais bien plus tard, devenir en 1493 archevêque de Bourges⁵.

Jacques Coeur n'oubliait jamais ses compatriotes berrichons. Parmi eux, le cas des frères d'Etampes est très significatif. Fils de Robert, seigneur de Salbris, en So-

⁴ Sur Et. de Cambrai, cf. Gotteri, ouvr. cité, 81; Arch. Vatic. Voir entre autres Reg. Vat. 364, f 196v, 378, f 275v., Intr. et Ex., f 68.

⁵ R. Guillot, *Le procès de Jacques Coeur*, Bourges 1974, 20 n., 44, 84, 89; Gotteri, ouvr. cité, 81.

logne, trois firent une carrière épiscopale. Deux s'appelaient Jean. L'aîné fut maître des requêtes au Parlement de Poitiers et put y connaître Nicolas Coeur. Trésorier du chapitre de Saint Hilaire et premier chancelier de la jeune Université de Poitiers, il devint général des finances en Languedoc au moment où Jacques Coeur y développait son activité (1444), puis évêque de Carcassonne l'année suivante avec le soutien actif de Jacques Coeur et selon les vœux du roi. D'ailleurs, c'est l'Argentier qui se chargea des opérations de versement de ses communs et menus services à la Curie⁶.

Moins heureuse fut l'intervention de Jacques Coeur lors de la première candidature épiscopale du cadet, Jean d'Etampes le Jeune, chanoine de Bourges, à l'évêque de Clermont en 1445. L'Argentier n'avait pourtant pas ménagé ses efforts et il n'était plus là pour soutenir son élection à Nevers quelques années après (1454). De même, s'il avait pu favoriser la carrière du troisième frère, Guillaume, familier (cubicularius et subdiaconus) de son ami le pape Nicolas V, il ne put contribuer directement à son élection à Montauban en janvier 1452⁷.

Non content de faciliter les carrières ecclésiastiques de ses compatriotes et collaborateurs, Jacques Coeur ne négligeait pas celles des fils de ses amis et collègues du Conseil royal.

Un grand ami de Jacques Coeur, berrichon comme lui et fort lié également à Guillaume de Varye son gendre, était Jean de Bar, seigneur de Baugy. C'était encore un général des finances du Languedoc et un des conseillers du roi (1444). Avec Jacques Coeur, il participa aux négociations de la reddition de Rouen en 1449. Ses liens avec l'Argentier expliquent la présence du blason des Bar au plafond de la chapelle du palais de Bourges avec ceux de ses principaux associés. Il le suivit d'ailleurs dans sa disgrâce et sans doute lui était redevable, entre autres dettes pécuniaires et morales, des bulles pontificales accordées en 1444 à Jean de Bar, son fils probablement, comme chanoine-chantre de la cathédrale de Bourges⁸.

Deux autres interventions de Jacques Coeur en faveur des fils de deux de ses collègues au Conseil du Roi furent bien plus éclatantes et survinrent en la même année, 1447. L'évêché d'Angers se trouvait vacant au terme d'une période difficile. Naguère, avant que l'Argentier n'ait eu la possibilité de faire entendre sa voix, des Gallicans intransigeants avaient amené le roi à y installer leur candidat contre celui du Pape; celui-ci n'était ni plus ni moins que le futur cardinal d'Estouteville; il reçut la pourpre à titre de compensation et en gage de la confiance du Saint Rère. Il finit par renoncer à ses droits au siège d'Angers. L'Argentier put alors soutenir efficacement la candidature à cet évêché du fils d'un de ses bons amis, Bertrand de Beauvau, seigneur de Précigny, qu'il rencontrait au Conseil du Roi et avec qui il venait de collaborer dans les délicates affaires génoises de 1446-1447.

⁶ Valois, ouvr. cité, CLXVIII, CLXIX; Gotteri, ouvr. cité, 78, Gallia Christ., II, 1217, 1227; B. N., n. acq. lat., 8577, f 84v-85; Arch. Vat., Reg. Lat. 369^r 4; Obl. et Solut., 72^r 12v et 31.

⁷ Valois, ouvr. cité, CXXXIV-CXXXV et p. j. 65; Gotteri ouvr. cité, 76-78; R. Bossuat, *L'élection de J. de Comborn*, év. de Clermont et l'application de la Pragmatique Sanction en Auvergne dans „Revue d'Auvergne” 57:1943, 117-135.

⁸ G. du Fresne de Beaucourt, *His. Charles VII*, passim; Arch. Vat. Reg. Vat. 362, f^o150, Suppliques, 413 f^o70; *Journal de Jean Dauvet*, éd. M. Mollat, 2 vol. Paris 1952, passim.

Jacques Coeur usa donc de son influence pour obtenir des chanoines angevins et du Saint Siège l'accession de Jean de Beauvau à l'évêché d'Angers. Il compléta ses bons offices en facilitant le paiement des taxes dues par le nouveau prélat à la Chambre Apostolique; ce dont le père l'avait sollicité en des termes traduisant l'amitié de leurs relations: „Mon compère, je vous prie de faire délivrer à Rome 40 ducats”⁹.

A peine deux mois plus tard, en décembre 1447, Jacques Coeur intervint à Orléans, de façon très pressante, comme on va le voir plus loin, pour y faire élire évêque Pierre Bureau, fils du Trésorier de France Jean Bureau et neveu de Gaspard Bureau, connu pour son rôle militaire, comme Maître de l'Artillerie, dans les dernières campagnes de la guerre de Cent Ans¹⁰.

Jacques Coeur échangeait donc des politesses avec les plus grands personnages et l'on pourrait en citer d'autres épisodes du même genre. Ainsi en fut-il avec Jacques Juvénal des Ursins; naguère chanoine de la Sainte Chapelle de Bourges, compagnon de l'Argentier en diverses missions délicates en Savoie, à Gênes, à Rome, à Lausanne entre 1446 et 1449, il était devenu évêque de Poitiers; c'est en cette qualité qu'il eut le courage, à la différence de bien d'autres et notamment son frère Jean, archevêque de Reims, de manifester la fidélité de son amitié pour Jacques Coeur en essayant de la soustraire aux rigueurs de la justice civile¹¹.

D'autres ecclésiastiques encore ont bénéficié de l'influence de Jacques Coeur. Tel Jean Jozan, successeur de Jean Coeur dans une prébende de Saint Hilaire de Poitiers, plus tard doyen de ce chapitre, archidiacre de Sancerre, qui, par exemple en 1445, servit d'intermédiaire, sur le plan financier, entre Guillaume de Varye et Jean d'Etampes lorsque celui-ci passa du même chapitre à l'évêché de Carcassonne¹². Tel, surtout Pierre Fradet, maître de Jean et Henri Coeur à l'Université d'Orléans, redevable, sur la recommandation expresse du premier de ces deux disciples auprès du Pape, d'une dispense pontificale pour cumuler trois bénéfices, parmi lesquels était un canonicat à Orléans obtenu au moment de l'élection de Pierre Bureau. Son accession, en 1459, au siège de Nevers, bénéficia également de la gratitude de l'archevêque de Bourges¹³.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter des exemples pour constater le zèle de Jacques Coeur à récompenser ou susciter des fidélités. Dans le clergé comme dans les autres milieux sociaux, il sut placer ses hommes. L'existence et l'efficacité d'un véritable clan berrichon, autour de sa propre famille, sont d'une évidence telle qu'il n'y a pas lieu d'insister.

En revanche, il n'est pas vain de considérer la stratégie de l'Argentier pour placer ses hommes. Habilement, en donnant au Saint Siège des gages d'une fidéli-

⁹ Beaucourt, ouvr. cité, passim; Valois, ouvr. cité, XCVI et suiv. CXXXI; B. N., n. acq. fr. 2497, f°31.n. acq. lat., 8577, f°19v°.

¹⁰ Valois, ouvr. cité, CII-CIV, 171-185; Beaucourt, ouvr. cité, passim.

¹¹ J. Salvini, *Un évêque de Poitier: J. Jouvenel des Ursins 1410-1457* dans Bull. Soc. Antiq. Ouest 1961 (2), 85-108; Guillot, ouvr. cité, 54-55.

¹² Arch. Vat., Suppl. 433, f° 209; Gotteri, ouvr. cité, 77, 80, doc. 442.

¹³ B. N., Pièces orig. 799, f° 148; n. acq. fr. 2497 f°1 v; Arch. Vat. Inter. et Ex., 412, f° 83v; N. Gotteri, *Les Expectativae in Francia en 1462* dans Mém. Ec. Fr.: Rome, 83, 1971 (2), 517.

té, sans doute sincère, et tout en conservant de réelles amitiés du côté gallican, Jacques Coeur sut, en quelque sorte, jouer tour à tour sur les deux tableaux, en considération des hommes en présence, en fonction des circonstances et de ses propres intérêts

Le confesseur du roi, Gérard Machet, dont la correspondance est une source précieuse d'information soutint en bien des cas les vues de l'Argentier¹⁴. Leurs relations ne se bornaient pas à un échange de services, même menus, tels que la fourniture par Jacques Coeur de peaux de chameaux grâce auxquelles le chanoine se déclarait „armé contre le froid”. L'Argentier servit d'intermédiaire discret pour la transmission de quelques lettres entre Machet et ses correspondants, notamment le médecin de Charles VII, Jean Cadart. Inversement, Machet ne ménagea pas ses recommandations en faveur des fils de Jacques Coeur, Jean et Henri, en 1441, auprès de leurs professeurs, maître Guillaume Le Normant, le théologien Guillaume Evrard, Etienne Nicolas qui enseignait au Collège de Champagne. Au premier de ces personnages il faisait part de son „affection sincère” pour l'Argentier et, revenant sur la même idée, Machet, écrivant à l'évêque de Meaux Pierre de Versailles, puis à Nicolas Coeur, appelait l'Argentier „un véritable ami”. Le confesseur du roi devait le ménager, malgré leurs divergences d'opinion sur la Pragmatique Sanction. On pourrait juger comme un essai de justification après coup l'insistance de Machet à se défendre auprès de Nicolas d'avoir favorisé contre lui son concurrent, malchanceux d'ailleurs, à l'évêché de Luçon. Machet était au courant des nouvelles et des intrigues. Il avait mis Jacques Coeur en garde contre l'échec de Jean d'Etampes le Jeune à l'élection épiscopale de Clermont: „Je l'avais prédit à plusieurs reprises à Mgr. l'Argentier”. Il avait alors, dit-il, partagé la déception de ce dernier. En revanche, il arrivait que Jacques Coeur le déçoive sa réserve prudente à propos de la Pragmatique: „J'attendais en cette matière que notre Argentier soit un auxiliaire et un coopérateur opportun”, écrivit Machet.

Selon les cas, Jacques Coeur, pour parvenir à ses fins, usa tantôt de son influence et de son prestige, tantôt de pressions directes et d'intimidation, pour autant, du moins, qu'il est possible de le discerner. Une fois de plus la correspondance de Gérard Machet apporte quelque lumière. La nomination de Nicolas Coeur à Luçon avait demandé des mois de tractations et, selon Machet, l'Argentier avait pris les choses en mains (*omnia vidit, palpavit et manu contravit*)¹⁵. A plus forte raison il se dépensa pour ses fils, mettant en oeuvre toutes ses relations en France et à Rome. A Bourges même, les deux Chapitres, celui de la Sainte Chapelle et celui de la Cathédrale, étaient peuplés d'amis et de parents. En cette ville comme en d'autres, telle Laon¹⁶, la bourgeoisie locale casait ses fils. Déjà, avant d'y faire entrer ses proches, Jacques Coeur y comptait un cousin germain de

¹⁴ Les lettres de G. Machet (B. N. n. acq. lat 8577) ont récemment retenu l'attention de deux chercheurs M. F. Hugues, *Gérard Machet, confesseur de Charles VII. Sa correspondance* (Mém. dactyl. DES, Sorbonne 1964) et P. Santoni, *Gérard Machet confesseur de Charles VII et ses Lettres*, Position de thèses Ecole Nat. Chartes, Paris 1968, 175-181, voir aussi Valois, *ouvr. cité, passim*.

¹⁵ B. N., n. acq. lat 8577, lettre 194.

¹⁶ H. Millet, *Les chanoines du chapitre cathédral de Laon 1274-1412* Rome (Ecole française) 1982.

sa génération, Jean Baquelier¹⁷. Même en supposant qu'une élection eût été nécessaire pour faire de Jean l'archevêque de Bourges, celle-ci eût été assurée. Quant aux relations de l'Argentier avec le Saint Sièges, c'est à tous les niveaux qu'elles étaient nombreuses et influentes. La confiance d'un des membres les plus éminents du Sacré Collège, le cardinal Guillaume d'Estouteville, lui était assurée et se prolongea au delà de la chute de l'Argentier. Mais c'était sur la bienveillance des papes eux-mêmes, Eugène IV, puis Nicolas V, qu'il put compter constamment. Sans s'attarder ici à l'exposé des relations entre le Saint Sièges et Jacques Coeur, traitées en un autre travail¹⁸, il suffira de rappeler le concours actif apporté par l'Argentier à l'abdication de l'antipape Félix V en 1449. Jacques Coeur sut admirablement exploiter les bonnes dispositions des Pontifes. Il ne le fit pas seulement au profit de son commerce oriental grâce au renouvellement de privilèges particuliers. L'apogée de son crédit à la Curie est attesté par les Archives vaticanes. Sa présence à Rome en juillet et en août 1448, à l'occasion d'une ambassade où il tint une place éclatante, a laissé des traces dans la collection des Suppliques et les registres du Vatican et du Latran, par un nombre insolite de faveurs accordées à des Français et surtout à des Berrichons: une soixantaine d'actes en quelques semaines, notamment entre le 16 et le 20 juillet, immédiatement après l'audience pontificale¹⁹. Il faut ajouter à ces circonstances les facilités offertes aux bénéficiers français par les relations de l'Argentier avec les banquiers italiens d'Avignon, de Genève, de Florence et de Rome, pour le transfert des taxes dues par eux à la Chambre Apostolique. Le banquier qui tint le rôle de „depositarius” auprès de la Chambre Apostolique entre 1443 et 1447, Tommaso Spinelli, était associé à Jacques Coeur et Guillaume de Varye pour l'exploitation d'une entreprise de soierie à Florence²⁰.

On comprendra donc qu'à tous égards, le clergé français pouvait trouver en Jacques Coeur un auxiliaire utile et obligeant, mais peut-être encombrant à la longue, aux yeux des Gallicans intransigeants.

Jacques Coeur en effet ne s'en tint pas toujours à des démarches discrètes. Il semble que Gérard Machet ait cherché pendant un certain temps à modérer ses interventions. On l'a vu à propos des élections aux évêchés de Nevers et de Clermont en 1444 et 1445. A la fin de 1447, peu de temps avant la mort de Gérard Machet (juillet 1448), l'Argentier directement dans l'élection d'Angers et même brutalement dans celle d'Orléans. Dans le premier cas, il agissait de concret avec le roi lui-même de qui une lettre recommanda, presque impérativement, l'élection

¹⁷ Y. Ribault, *Jacques Coeur natif de Bourges*, dans „Cahiers hist. et archéol”. Berry, 1968, 67-73.

¹⁸ Ces questions seront développées dans notre ouvrage en cours de rédaction sur Jacques Coeur. Elles ont fait l'objet de notre part d'une communication à l'Acad. des Inscriptions et Belles Lettres en 1979 (f. Comptes Rendus A. B. L., 1979).

¹⁹ Arch. Vatic., Suppliques: reg. 427^o 193v-194, 428, ^o 228-273 (cf. Gotteri, ouvr. cité, passim); Reg. Vat. 385, ^o 243 v., 407 ^o 218-230, 408, ^o 233, 409 ^o 271-274; Reg. Lat., 447, ^o 246v-260, 448, ^o 120-147, 454 passim.

²⁰ M. Mollat, *Les Affaires de Jacques Coeur à Florence*, dans Studi in onore di Armando Saponi, Milan 1957, 761-771; *Journal de Dauvet*, éd. Mollat citée, I, 183, 364. Il est impossible d'énumérer, même sommairement les références aux versements enregistrées à la Chambre Apostolique en ses diverses séries de comptes (Intr. et Ex., Oblig. et Solut.) conservées aux Arch. Vat. et à l'Arch. di Stato à Rome.

de Jean de Beauvau aux chanoines angevins²¹. Quant au deuxième cas, le procès en Parlement auquel donna lieu la compétition pour l'évêché d'Orléans présente un Jacques Coeur sûr de soi, impératif sinon cassant. Cette fois, il ne craignit pas de venir, en personne, avec deux autres personnages du Conseil royal, un ecclésiastique, l'évêque de Maillezaïs (voisin de celui de Luçon), Thibaut de Lucé, et le maréchal Charles de Culan, un Berrichon, pour dicter leur devoir aux chanoines. La plaidoirie hostile à Pierre Bureau exposa que, dans le chœur même de la cathédrale, ils avaient exigé le retrait de l'autre candidat; pour le convaincre, ils lui avaient offert de l'argent et des bénéfices. L'intéressé avait refusé et le chapitre résisté aux pressions. Appel au Parlement s'en était suivi, mais le Pape nomma le candidat de Charles VII et Jacques Coeur, Pierre Bureau²².

C'est aussi, par un procès au Parlement que s'achevèrent les difficultés au terme desquelles Henri Coeur vit reconnaître sa dignité de doyen de Limoges. Le Pape avait confirmé son élection en 1450, acquise non sans mal contre le fils de Jean Barton, chancelier du comte de la Marche. La concurrence avait été dure parce que Barton avait des appuis et que la réputation de la famille reste associée à des accusations de simonie et de violence. On peut penser que si Henri Coeur dut attendre plus de cinq ans la justice du Parlement, c'est parce qu'il était privé du soutien de son père. Ce serait encore une preuve, *a contrario*, de ce qu'avait été l'efficacité de son appui²³.

Quelles conclusions convient-il de tirer? En quel esprit, avec quelles intentions agissait Jacques Coeur? Il serait tentant et facile de réduire ses interventions dans les nominations ecclésiastiques à des intérêts personnels et familiaux. Il était alors dans les usages sociaux que l'ascension d'une famille bourgeoise comportât l'acquisition de prébendes canoniales et le prestige de quelques mitres. Il était naturel aussi d'en faire profiter les familles amies. Le sens du clan était vif et celui des Berrichons ne pouvait que se développer au lendemain du moment où ils avaient paru comme les gardiens de la légitimité royale. De la part de Jacques Coeur, les intérêts économiques se liaient étroitement aux précédents. Les bénéfices cléricaux étaient un moyen d'affermir des fidélités et des concours. De plus, en Languedoc notamment, certains prélats cumulaient des fonctions administratives et financières avec leur charge pastorale. Le Midi était réputé pour son hostilité à la Pragmatique et Charles VII y laissait agir le Saint Siège. Jacques Coeur sut partager cette „suprême habileté” et en profiter²⁴. De bonnes relations avec la Cour de Rome présentaient enfin trop d'avantages commerciaux et financiers pour que Jacques Coeur ne soit pas en reste avec elle sur le plan des services rendus.

Toutefois, il convient d'aller plus loin. Les circonstances étaient délicates, à cause des tendances gallicanes du clergé français et du schisme du Concile de

²¹ Beaucourt, ouvr. cité, IV, 453-454; Valois, ouvr. cité, XCVI-XCIX.

²² Arch. Vat., Obl. et Solut. 72 f° 30; Valois, ouvr. cité, CII-CIV et 171-185 utilisant Arch. Nat., X^{1A} 4802, f° 58 et suiv.

²³ Arch. Vati., Reg. Vat. 416, f° 50-51; Gotteri, ouvr. cité, 64-65; Gazzaniga, ouvr. cité, 64; P. Ourliac, *Le Parlement de Toulouse et les affaires de l'Église au milieu du XV^es.*, dans *Mél. P. Tisset*, Paris 1970, 339-352 (344); Mollat, ouvr. cité f° 373 v°.

²⁴ La formule est de J. L. Gazzaniga, ouvr. cité.

Bâle. Pour un caractère de la trempe de Jacques Coeur, la difficulté était une occasion résoudre des problèmes, à condition de louvoyer. L'Argentier y excellait. Ami d'un Gallican, comme Guillaume Machet, secondé par son frère adversaire de la Pragmatique, il pouvait avoir l'oreille de Charles VII, soucieux, semble-t-il, de ne pas envenimer les choses. Nous avons vu les raisons qui ouvraient à l'Argentier l'audience du Siègè romain. Son rôle semble avoir été celui d'un champion de la modération²⁵. Faudrait-il soulever, en outre, sans pouvoir la résoudre, la question de ses rapports avec le Dauphin; celui-ci n'allait pas tarder d'annoncer, à l'avance, par réaction antipaternelle, comme une des premières décisions de son règne, l'abrogation de la Pragmatique Sanction. Il est à remarquer qu'il revint à Guillaume de Varye, l'*alter ego* de Jacques Coeur, de formuler, en 1462, un plan d'aménagement des transferts d'argent vers la Chambre Apostolique par les mêmes voies qu'avait employées Jacques Coeur?²⁶.

Enfin, pourquoi refuser à ce dernier le préjugé favorable d'une intervention sincère en vue de la paix de l'Eglise. Les prélats qu'il soutint n'étaient ni pires ni meilleurs que les autres. Ceux de sa propre famille ont laissé une réputation de dignité et même, en ce qui concerne son fils l'archevêque de Bourges, celle d'un pasteur attentif. L'histoire n'a pas à juger les consciences, mais elle a le devoir, sans condamner ni canoniser les hommes, de les comprendre. Tout simplement Jacques Coeur fut un personnage comme tant d'autres: fort complexe.

²⁵ Ourliac (art. cité) met en lumière ce courant de „gallicanisme modéré”.

²⁶ B. N., ms. fr. 20485, f° 17 r-v.